

<p><b>Imputation budgétaire</b> <b>BP 2001</b> <b>Chapitre 23 Article 2315</b> <b>Montant : 1 410 500 F TTC</b> <b>Budget Ville</b></p>
---

**RAPPORT N°01/5-68**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE CHAUSSEES BETONNEES**  
**POUR MAILLAGE DES CHEMINS DES CANNES, DE LA SOURCE**  
**ET DU BOIS-DE-CAMPHRE A BOIS-DE-NEFLES ET MOUFIA**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LES MARCHES**

Dans l'objectif d'améliorer la circulation dans les zones rurales à vocation économique, la ville se propose de lancer des travaux d'aménagement sur les voies communales suivantes : chaussées bétonnées à Bois-de-Nèfles et Moufia par le maillage du Chemin des Cannes, Chemin de la Source et Chemin-Bois- de-Camphre.

Les travaux d'aménagement projetés comprennent :

- la construction de chaussées bétonnées,
- l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales,
- la réalisation de murets de soutènement.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 1 300 000 F HT soit 1 410 500 F TTC (Euros).

Ces travaux sont subventionnés par la Région à hauteur de 1 105 000 F HT, et seront exécutés à partir du mois d'août 2001.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal au Chapitre 23 Article 2315.

Je vous demande en conséquence :

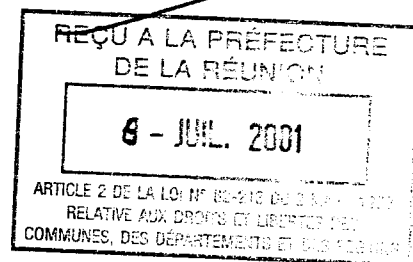
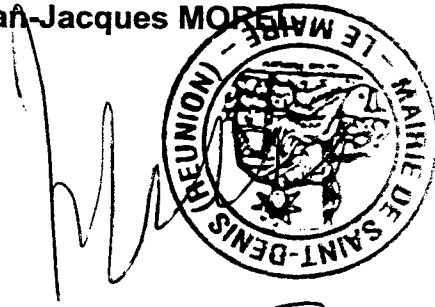
- d'adopter le plan de financement ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux ;
- d'approuver les procédure et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert Article 296 et suivants du CMP) ;
- d'approuver le projet d'aménagement et le DCE ;
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres, l'avis d'appel public ayant été envoyé à la parution le 22 mai 2001.

**RAPPORT N°01/5-68**

- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué avec l'entreprise retenue par la Commission appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT  
Jean-Jacques MOREAU**



**DELIBERATION N°01/5-68  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 26 juin 20001**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE CHAUSSEES BETONNEES  
POUR MAILLAGE DES CHEMINS DES CANNES, DE LA SOURCE  
ET DU BOIS-DE-CAMPBRE A BOIS-DE-NEFLES ET MOUFIA**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les crédits seront imputés sur le Chapitre 23 Article 2315 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Permanente du Conseil Régional programme FRDE ;

Sur le RAPPORT N°01/5-68 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte le plan de financement.

**ARTICLE 2**

Approuve le coût prévisionnel des travaux.

**ARTICLE 3**

Approuve la procédure et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert Article 296 et suivants du CMP).

**DELIBERATION N°01/5-68**

**ARTICLE 4**

Approuve le projet d'aménagement cité en objet et le DCE.

**ARTICLE 5**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres, l'avis d'appel public ayant été envoyé à la parution le 22 mai 2001.

**ARTICLE 6**

Autorise la signature du marché par le Maire ou par son Délégué avec l'entreprise retenue par la Commission appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT  
Jean-Jacques MOREL**

